

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 2 octobre 2025

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - BERNARD Delphine - FABRE Claude - SEGUIER Christian - ALQUIER Jérémy - DURAND Julie - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - GAUBERT Thierry - Xavier MAFFRE - DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Muriel VISTE à Françoise CANOVAS
CATHALA-SUC Nicole à Delphine BERNARD

Secrétaire de séance : MAFFRE Xavier

OBJET : Approbation du rapport d'évaluation du transfert de charges de maintenance - bâtiment 2-4 place de la République à Castres - Office de Tourisme de Castres - compétence Tourisme

Le Conseil municipal de la commune de SAINT AMANS SOULT dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Mr Jérôme CROS.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la réunion en date du 16 juin 2025 présidé par le Président de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées approuvant le rapport

Vu le rapport d'évaluation établi dans le cadre du transfert de charges de maintenance du bâtiment situé au 2-4 place de la République à Castres à l'Office de Tourisme de Castres,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à la loi n°2020-9354 du 30 juillet 2020 de finances rectificatives pour 2020 et aux dispositions de l'article 1609 nonies CIV du Code général des impôts, ce rapport d'évaluation doit être transmis aux Communes Membres en vue de son approbation en majorité qualifiée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

D'approuver le rapport d'évaluation relatif à l'évaluation du transfert des charges de maintenance du bâtiment 2-4 place de la République à Castres à l'office du Tourisme de Castres au titre de la compétence « TOURISME »

Le secrétaire de séance : MAFFRE Xavier



Le Maire
Jérôme CROS

